

# La Lettre du Maire

## Saint-Leu-la-Forêt



## Les nouveaux rythmes scolaires ne se feront pas sans vous !

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

Ces derniers mois, le gouvernement semble vouloir modifier nombre de questions attachées au temps de l'enfant. Le ministre de l'Éducation s'est même fait une spécialité des annonces controversées, au seul titre qu'elles seraient motivées par les sacro-saintes études d'un groupe d'experts.

**C'est donc dans un mouvement confus que nous sont arrivés les projets de révision des rythmes scolaires et des grandes vacances.**

S'il est évidemment nécessaire de placer l'enfant au cœur des projets éducatifs, le gouvernement ne peut nier la réalité des Français et la réalité économique de notre pays qui nous imposent de trouver des moyens adaptés à maintes situations.

La semaine de quatre jours, instaurée en 2008, a permis de répondre à une question de société majeure : celle de la famille recomposée, plus précisément du divorce des parents, de leur éloignement géographique et de la difficulté à trouver un temps réellement partagé. Ces quatre jours ont également été accompagnés par des aménagements des activités périscolaires au sein des villes. Ces dernières se sont réorganisées durablement en prévoyant des budgets contraignants, inhérents aux nombreuses difficultés qu'elles rencontraient. **Ces réformes d'aujourd'hui ne seraient pas tant contestables, s'il ne s'agissait pas d'abord d'un changement pour changer !** À l'image de la proposition d'un député socialiste qui veut rebaptiser l'école maternelle en « école première » !

L'avantage des élus locaux se situe dans leur expérience du quotidien, quand il est question pour eux de gérer les besoins de leurs administrés. On ne peut indéfiniment ajouter des contraintes au cahier des charges déjà pesant des communes. Pour le maire que je suis, ce qui compte c'est l'intérêt général et tout particulièrement quand il est question de prendre des décisions qui concernent les enfants et l'école. La situation et les besoins des familles sont alors un élément fondateur pour orienter notre action. **C'est pour cela que nous avons déjà commencé une grande concertation avec tous les acteurs de la ville concernés et les associations des parents d'élèves. Nous demanderons également l'avis de toutes les familles grâce à un questionnaire car, soyez-en convaincus, cette réorganisation ne se fera pas sans vous.**

Sébastien Meurant  
Votre Maire  
Vice-président de Val-et-Forêt



*« Fallait-il mettre en place la réforme coûte que coûte, même au prix d'un périscolaire de mauvaise qualité ? Le temps éducatif et le temps périscolaire doivent plus que jamais se compléter dans l'intérêt des enfants. A Saint-Leu-la-Forêt, les nouveaux rythmes scolaires attendront la rentrée 2014. L'aide du fonds de 250 millions d'euros pour encourager les communes du territoire, c'est-à-dire 50 euros par élève, n'est en rien suffisante ! ».*

### L'école qui change, ce qu'il faut savoir

**L'épineuse question des rythmes scolaires a occulté le caractère précipité de la loi sur la refondation de l'école.**

Où est passé le bon sens ? L'école devrait être un lieu de transmission des savoirs élémentaires. **Apprendre à lire, à écrire le français, compter devraient figurer en première place** d'un projet de loi qui a occulté l'essentiel : l'intérêt de l'élève. Il était fondamental de rassembler autour du principe de **reconnaissance de l'autorité du maître sur ses élèves**. Les élèves ont besoin d'un cadre précis pour apprendre.

**Avec 62,7 milliards, le budget de l'éducation est le premier budget de la nation. C'est dire l'importance des enjeux !**

**Pour ces raisons, il est inquiétant d'observer la nature et les effets présumés des principales mesures adoptées :** création de 60 000 postes d'enseignant au moment où l'état doit diminuer ses dépenses, réduction des vacances d'été, interdiction formelle et effective des devoirs écrits à la maison pour les élèves du primaire, apprentissage de l'hymne européen en plus de la Marseillaise, choix de l'orientation de l'élève (redoublement) laissé aux parents et non plus au chef d'établissement avec pour les parents possibilité de faire appel et pour terminer que dire de la fin des évaluations pour les élèves de CE1 et CM2, qui avaient le mérite de faire un bilan salubre du niveau des élèves à des moments charnières de leur scolarité ?

Par ailleurs, on peut aussi regretter que les collectivités ne soient pas mieux associées. Car en plus de proposer des activités périscolaires, elles contribuent aussi aux apprentissages de base avec des intervenants informatiques, sportifs et en subventionnant des activités pédagogiques.



### Une réforme précipitée

Pour Marie-Ange Le Boulaire, élue en charge de la vie scolaire, *« la réforme du gouvernement est précipitée, pas suffisamment préparée. Le calendrier prévu pour un retour à la semaine de quatre jours et demi s'avère complètement irréaliste. L'évaluation et la concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel communal sont essentielles. C'est donc très logiquement que nous attendons septembre 2014 pour nous soumettre à cette réforme. »*

La Lettre du Maire  
Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant  
Rédaction : Emilie Ivandekics  
Création et mise en page : service communication  
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt  
Site : [www.saint-leu-la-foret.fr](http://www.saint-leu-la-foret.fr)  
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66  
Ce numéro a été imprimé à 7000 exemplaires.  
Papier aux normes environnementales.

## Les nouveaux rythmes scolaires : la ville demande un report !

La ville de Saint-Leu-la-Forêt a choisi la rentrée 2014 pour se soumettre à la réforme. Le temps nécessaire pour la concertation et la mise en place avec tous les intéressés des nouveaux rythmes scolaires.

Pour le ministre de l'Éducation, la fatigue et les difficultés d'apprentissage rencontrées par de nombreux élèves seraient dues à l'instauration de la semaine de quatre jours en 2008. Et, selon lui, la semaine de cours à 4,5 jours devrait permettre de mieux répartir le temps de cours sur la semaine afin de favoriser la concentration et les activités culturelles et sportives. À la fin du cours préparatoire, tous les écoliers devraient enfin lire, écrire et compter. **Le sésame, cette nouvelle journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30 ; une pause déjeuner de 1 heure 30 au minimum. Les journées de la semaine seront donc allégées de 45 minutes.**

### Une décision coûteuse

Les arguments avancés qui s'appuient sur l'intérêt de l'enfant méritent évidemment d'être entendus. Mais pour les communes et les maires, d'autres réalités sont à considérer. Avec cette nouvelle organisation, les communes devront prendre à leur charge trois heures d'activités périscolaires en plus chaque semaine. Les collectivités locales ont évalué le surcoût de cette réforme par élève à 150 euros. **Selon l'Association des Maires des grandes villes de France, le retour à la semaine de 4,5 jours dans le primaire représentera pour les collectivités locales un surcoût de 600 millions d'euros de frais de transports scolaires, de chauffage, de gardiennage, de recrutement et formations des animateurs, de cantine...**

Or, l'aide de l'Etat s'élève à 250 millions d'euros pour les communes qui appliquent la réforme en septembre (50 euros par élève, ou 90 dans les zones en difficulté).

### Une décision sans concertation

Les nouveaux rythmes scolaires sont loin de faire l'unanimité et les réactions sont vives. Pour nombre d'enseignants qui déplorent ne pas avoir été concertés, il y avait avant cette réforme, considérée comme bâclée, d'autres priorités (effectifs, programmes). Certains syndicats relèvent que la réforme ne fait aucunement mention de la garantie d'un périscolaire gratuit et de

qualité pour tous ou de la revalorisation du traitement des enseignants, prenant en compte notamment les coûts engendrés par le passage à 4,5 jours.

**La réforme devrait également affecter les emplois du temps des parents actifs** qui devront nécessairement retrouver leurs enfants à la sortie de l'école le mercredi midi, dès lors qu'ils ne disposent pas de moyens de garde pour l'après-midi et faire face à une autre problématique : récupérer les enfants, les amener à l'accueil de loisirs, les déposer chez un membre de la famille, envisager le télétravail...



## Réforme des rythmes scolaires : Tous ensemble, travaillons pour nos enfants

La réforme des rythmes scolaires aura des répercussions importantes sur l'organisation de la vie familiale et celle des différents acteurs qui s'investissent au quotidien auprès des enfants : enseignant(e)s, Education Nationale, animateurs des accueils de loisirs et de la pause méridienne, Atsem en écoles maternelles mais également les associations culturelles et sportives qui proposent aux enfants des activités les mercredis.

Il est important que les parents d'élèves et l'ensemble des acteurs soient associés à l'étude que la municipalité va conduire pendant plus d'une année pour proposer la meilleure organisation de la semaine scolaire. L'ensemble des familles sera tenu informé régulièrement de l'évolution de cette étude et de son aboutissement.

### Les étapes de la concertation

- Depuis le mois de janvier 2013, plusieurs réunions ont eu lieu avec les parents d'élèves et un Conseil consultatif de l'éducation a permis de partager les mêmes informations. Deux lettres ont été distribuées dans les cahiers de textes des enfants pour informer l'ensemble des parents.
- Avant la fin de l'année scolaire, quatre réunions sont prévues avec l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations et le personnel communal afin de faire émerger les priorités sur les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles, la pause méridienne, les activités pédagogiques complémentaires, le temps d'activités périscolaires et les mercredis. Une synthèse des échanges permettra de définir les axes prioritaires en vue de l'élaboration du projet éducatif territorial (PEDT).
- Au cours du premier trimestre de la rentrée prochaine, une enquête va être menée auprès des communes ayant déjà mis en application la réforme afin de connaître les difficultés qu'elles rencontrent et les éviter. Un questionnaire sera proposé à toutes les familles saint-loupiennes pour connaître leurs besoins et leurs préoccupations. Différents scénarii seront alors construits et les impacts évalués.
- Au second trimestre, quatre nouvelles réunions avec les différents acteurs permettront de présenter et échanger autour des scénarii proposés et du PEDT.
- Au troisième trimestre, le scénario définitif sera présenté aux Conseils d'école et communiqué à toutes les familles. Après délibération au Conseil municipal, il sera transmis à la Directrice académique des services de l'Education Nationale.



## RENCONTRER VOTRE MAIRE

à sa prochaine permanence  
les 20 avril, 18 mai  
et 15 juin

Tél. : 01 30 40 22 91